



Séance du Conseil général du 25 mars 2019

Interpellation du groupe PLR au Conseil communal relative à l'avenir du site de Landeyeux dans RHNe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

En février 2017, quelques représentants de notre groupe ont interpellé le Conseil communal au sujet de l'avenir du site hospitalier de Landeyeux. Dans sa réponse, M. François Cuche (CC) avait assuré que le Conseil communal prenait l'engagement d'être actif sur ce dossier, que son souhait est de garantir sur ce site une activité et des emplois, qu'il allait se battre pour faire vivre Landeyeux, sans savoir encore sous quelle forme.

Depuis, il s'est passé pas mal de choses concernant HNe sur lesquelles je ne reviendrai pas en détail, mais le Grand Conseil a notamment accepté en février dernier le rapport de la commission santé, dans lequel il est notamment précisé que la poursuite de l'exploitation des bâtiments de Landeyeux et du Locle pour la réadaptation serait maintenue « *au moins pour les dix ans à venir* ». De prime abord, c'est une bonne nouvelle que nous saluons. Nous aimerions toutefois poser quelques questions au CC :

- Avez-vous été consultés pour l'établissement de ce rapport ?
- Combien de postes de travail restera-t-il à Landeyeux ?
- En matière de gouvernance, il est écrit que les deux centres de réadaptation seront placés sous une direction unique, et selon le rapport, « *il appartiendra à la nouvelle entité gérant la réadaptation de prendre les décisions nécessaires pour répondre à l'évolution du secteur de la réadaptation* ». Il n'est pas exclu qu'à terme, la réadaptation soit regroupée dans un seul bâtiment, à construire ou à agrandir. Le CC entend-il rester actif pour garantir la pérennité du site de Landeyeux au sein du RHNe (réseau hospitalier neuchâtelois)?

Au nom du groupe PLR au Conseil général,
Francis Krähenbühl